

FORMATION : DOCUMENT UNIQUE

1 jour

Jusqu'à 8 stagiaires

Inter

Pour une
formation dans
vos locaux :
Nous consulter

Élaborer et actualiser son Document Unique d'Évaluation des Risques

- Connaître la réglementation sur la prévention des risques professionnels
- Élaborer le Document Unique et établir le Plan Annuel de Prévention des Risques

OBJECTIFS

Organiser la prévention des risques, se conformer au Code du Travail, rédiger le document unique et l'actualiser, intégrer la notion de risques psychosociaux et de pénibilité, utiliser ce document comme outil de gestion et de maîtrise des risques.

PRÉREQUIS

Bonne connaissance de son entreprise.

PUBLIC CIBLE

Personnel choisi par l'entreprise pour être acteur dans la démarche de prévention des risques au quotidien ou dirigeant de PME.

PROGRAMME DE LA FORMATION

LES PRINCIPALES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

- Le cadre réglementaire et légal : la responsabilité civile et pénale, les obligations de l'employeur en santé et sécurité au travail
- Focus sur la loi santé du 2 Août 2021 et l'impact sur le DUER et les rôles des parties prenantes (Direction, CSE,...)
- Notion de faute inexcusable
- Identifier les acteurs internes et externes qui participent à la santé, la sécurité et la prévention des risques
- Exploiter les ressources d'information dans l'analyse des risques professionnels
- Analyse des atteintes existantes (AT/MP)

ACQUÉRIR UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Préparation de la démarche
- Évaluation des risques
- Intégrer les risques psychosociaux dans le document unique
- Identification des dangers
- Analyse des risques
- Évaluation de la criticité (niveau de maîtrise)
- Formalisation et suivi d'un plan d'actions

TRAVAIL D'INTERSESSION

Identifier et évaluer les risques professionnels d'une situation de travail et en déduire des actions de prévention existantes, et correctives



ALPES CONSEILS

DIAGNOSTIC PENIBILITE

- Définition de la pénibilité
- Facteurs de pénibilité
- Obligation de prévenir la pénibilité
- Mise en place du C2P
- Etablissement de l'annexe pénibilité du Document Unique

CONSTRUIRE VOTRE DOCUMENT UNIQUE

- Structurer et rédiger le document obligatoire d'évaluation des risques professionnels
- Gérer le Document Unique en matière de diffusion
- Suivre les évolutions consécutives aux activités et structures de l'entreprise
- Enregistrer le suivi et les résultats des plans d'actions
- Optimiser la démarche

CAS PRATIQUE :

Elaboration d'un document unique à partir d'un outil
Mise en situation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Évaluation des acquis tout au long de la formation (quizz, études de cas, mise en situation professionnelle, débriefing)
Attestation de fin de formation

TARIF DE LA FORMATION

690,00 €

LES PLUS

INTERVENANT

Rédacteur - Auditeur Document Unique / Formateur Référent Santé et Sécurité au Travail
Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

EVALUATION

Évaluation des acquis tout au long de la formation
Attestation de fin de formation

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation



ALPES CONSEILS